



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Dix-neuvième session
Genève, 3 et 4 octobre 1983

QUESTIONS SOUMISES AU COMITE TECHNIQUE
A LA SUITE DES SESSIONS DE 1983
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document traite des questions que devra régler le Comité technique à la suite des sessions tenues par les groupes de travail techniques en 1983. Ces questions peuvent en gros être groupées comme suit :

- i) Questions examinées par les groupes de travail techniques sur instruction du Comité technique (paragraphe 1 à 10);
- ii) Questions présentées au Comité technique par les groupes de travail techniques (paragraphe 11 à 17);
- iii) Décisions importantes prises par les groupes de travail techniques et communiquées au Comité technique pour information (paragraphe 18 à 23).

Stabilisation des noms latins d'espèces par l'ISTA

2. Au cours de sa dernière session, le Comité technique a prié les groupes de travail techniques d'établir une liste des espèces dont ils souhaiteraient que les noms latins soient stabilisés par l'ISTA (voir le paragraphe 60 du document TC/XVIII/13 Prov.). Le Bureau de l'UPOV a adressé un questionnaire à ce sujet aux membres des groupes de travail techniques. Les propositions reçues ont été transmises à ces groupes de travail. Elles sont jointes au présent document dans leur version originale (annexe I).

3. Les Groupes de travail techniques sur les plantes agricoles et sur les plantes potagères ont pris note de ces propositions au cours de leurs dernières sessions. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles s'est déclaré satisfait de la situation actuelle, qui ne fait apparaître aucun problème pour les plantes agricoles puisque l'ISTA s'est essentiellement attachée jusqu'à présent à stabiliser les noms d'espèces de variétés reproduites par voie sexuée (voir le paragraphe 21 du document TWA/XII/10 Prov.). M. Schneider (président) a informé le Groupe de travail technique sur les plantes potagères qu'il avait déjà établi et envoyé au Comité de nomenclature de l'ISTA une liste complète des espèces qui n'ont pas encore été stabilisées et dont l'un au moins des Etats membres de l'UPOV assure la protection. Le groupe de travail a pris acte de cette démarche en l'approuvant (voir le paragraphe 17 du document TWV/XVI/14 Prov.).

Liste d'ouvrages et de documents de référence

4. Au cours de sa dernière session, le Comité technique a prié les groupes de travail techniques d'établir une liste des documents et ouvrages de référence habituellement utilisés dans le cadre de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des variétés (voir le paragraphe 63 du document TC/XVIII/13 Prov.). Le Bureau de l'UPOV a adressé un questionnaire à ce sujet aux membres des groupes de travail techniques. Les propositions reçues ont été transmises à ces groupes de travail. Elles sont jointes au présent document dans leur version originale (annexe II).

5. Les Groupes de travail techniques sur les plantes agricoles et sur les plantes potagères ont pris note des renseignements transmis par le Bureau de l'UPOV. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à répondre à la circulaire du Bureau de l'UPOV en transmettant les renseignements demandés d'ici à la fin du mois d'août (voir le paragraphe 22 du document TWA/XII/10 Prov.). A l'issue de ses débats sur cette question, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a conclu qu'il serait sans doute utile d'établir cette liste d'ouvrages et de documents de référence mais que, pour obtenir de meilleurs résultats, il serait préférable de confier à un ou deux pays le soin de dresser une première liste qui serait distribuée aux autres membres du groupe de travail, en leur demandant de la compléter. Les experts du Royaume-Uni et des Pays-Bas établiront cet avant-projet de liste (voir le paragraphe 18 du document TWV/XVI/14 Prov.).

Tolérances relatives aux plantes endogames

6. Au cours de sa dernière session, le Comité technique a invité les groupes de travail techniques à préciser les tolérances admissibles pour les plantes endogames dans le texte des principes directeurs d'examen, lorsqu'ils revisent ceux-ci ou en établissent de nouveaux (voir le paragraphe 27 du document TC/XVIII/13 Prov.). Le Bureau de l'UPOV a envoyé un questionnaire à ce sujet aux membres des groupes de travail techniques. Les réponses à ce questionnaire ont été réunies dans l'annexe I du document TWA/XII/4 Rev. Les Groupes de travail techniques sur les plantes agricoles et sur les plantes potagères ont fondé leurs débats sur cette annexe.

7. S'agissant du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, aucun des Etats membres représentés à la session de ce groupe de travail n'a jugé nécessaire de prévoir une tolérance supplémentaire pour les plantes endogames, bien que l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (paragraphe 33 du document TG/1/2) précise que "... une tolérance doit également être prévue pour les plantes endogames". Le groupe de travail ne s'est donc pas estimé en mesure de donner suite à la requête formulée par le Comité technique à sa dernière session en fixant des tolérances maximales pour les plantes endogames dans les différents principes directeurs d'examen adoptés (voir le paragraphe 23 du document TWA/XII/10 Prov.).

8. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a noté, pour sa part, que trois Etats membres seulement avaient répondu à la circulaire précitée. Au cours de sa dernière session, des renseignements complémentaires ont été donnés verbalement : les experts du Royaume-Uni ont informé le groupe de travail que pour leur pays 12% environ de plantes endogames serait un pourcentage admissible. Les experts de la France ont fait savoir qu'aucune distinction ne serait établie entre les plantes abérrantes et les plantes endogames. Pour les hybrides, le taux de tolérance applicable est supérieur de 50% à celui qui a été fixé dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen de l'UPOV pour les variétés principalement autogames. Au cours du débat qui s'est déroulé sur cette question, il est finalement apparu que la plupart des Etats membres n'étaient pas en mesure de donner suite à la requête du Comité technique, qui avait demandé que l'on fixe le nombre maximum de plantes endogames tolérées pour chacune des espèces faisant l'objet de principes directeurs d'examen. Dans leur majorité, les Etats membres n'ont pas non plus jugé possible de retenir comme principal critère de fixation des tolérances pour les plantes endogames le principe énoncé dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 33 du document TG/1/2), à savoir que le nombre de ces plantes ne doit pas être tel que les essais en soient gênés (voir le paragraphe 16 du document TWV/XVI/14 Prov.).

Caractères importants et critères à retenir pour leur inclusion dans les principes directeurs d'examen

9. Au cours de sa dernière session, le Comité technique a rappelé aux groupes de travail techniques les critères suivants, à appliquer à chaque caractère, tout au moins pour élaborer de nouveaux principes directeurs d'examen ou pour réviser ceux qui existent (voir les paragraphes 39 et 40 du document TC/XVIII/13 Prov.) :

"i) déterminer si le caractère peut être considéré comme important et si les variétés pouvant être identifiées par ce caractère présenteraient en principe un écart minimum suffisant par rapport aux autres variétés pour justifier l'octroi d'une protection,

"ii) déterminer si les variétés seraient en principe homogènes du point de vue du caractère en cause et

"iii) déterminer s'il existe des méthodes uniformes et normalisées d'observation de ce caractère".

10. Le Bureau de l'UPOV a adressé aux membres des groupes de travail techniques une circulaire demandant si les critères précités pouvaient être appliqués à tous les caractères prévus dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a pris note des renseignements reçus par le Bureau de l'UPOV en réponse à ce questionnaire. Il a généralement été estimé que les renseignements demandés dans cette circulaire étaient trop nombreux, de sorte que beaucoup de pays s'étaient purement et simplement abstenus de répondre. Il a également été jugé qu'il était trop tôt pour entreprendre une étude de cette nature. Comme il est devenu évident qu'à l'heure actuelle beaucoup d'Etats membres procèdent à l'examen sans prendre en considération les principes directeurs de l'UPOV, le groupe de travail a insisté sur le fait qu'il convenait avant tout de parvenir à faire effectivement appliquer par tous les Etats membres les principes directeurs déjà adoptés avant d'envisager d'autres mesures. Le groupe de travail a néanmoins convenu que les critères précités devaient être pris en considération au moment de réviser les principes directeurs d'examen ou d'en élaborer de nouveaux (voir le paragraphe 19 du document TWV/XVI/14 Prov.).

11. Au cours du débat portant sur les suppressions ou additions à effectuer dans le tableau des caractères des principes directeurs d'examen de la pomme de terre, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a procédé à l'examen général des critères pertinents. La plupart de ses membres ont finalement convenu que si un caractère répondait à tous les critères applicables à l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité et s'il était considéré comme déterminant pour l'octroi de la protection dans l'un au moins des Etats membres, il devait être inscrit dans le tableau des caractères des principes directeurs considérés, au moment de leur élaboration ou de leur révision. Certains Etats membres ont cependant estimé que ce critère était trop large et pourrait conduire à retenir un trop grand nombre de caractères dans les principes directeurs d'examen. Ils se sont demandé s'il serait possible d'affiner ce critère en précisant que les caractères à retenir devaient être utilisés par au moins deux Etats membres ou permettre une très nette différenciation - ce qui est plus ou moins le cas des caractères qualitatifs - et être faciles à observer. Le fait de prévoir de trop nombreux caractères dans le tableau des caractères pourrait aussi compliquer la tâche des offices qui procèdent à l'examen et imposer des contraintes excessives à l'obtenteur qui aurait à veiller à l'homogénéité de tous ces caractères. Le groupe de travail a finalement arrêté une solution de compromis en prévoyant que tous les caractères répondant à tous les autres critères seraient retenus dans le tableau des caractères s'ils étaient pris en considération pour l'octroi de la protection dans l'un au moins des Etats membres après avoir fait l'objet d'un examen approfondi. Le groupe de travail a invité le Comité technique à exprimer son point de vue sur ces critères en précisant s'ils pouvaient être appliqués par l'ensemble des groupes de travail techniques (voir le paragraphe 15 du document TWA/XII/10 Prov.).

Proposition de modification des critères de distinction et d'homogénéité fixés par l'UPOV pour les caractères quantitatifs mesurés

12. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a procédé à une étude approfondie des diverses possibilités d'analyse des résultats de l'examen des caractères distinctifs dans le cas des caractères quantitatifs mesurés, à savoir

i) l'application des critères de l'UPOV prenant en considération les différences établies avec une probabilité d'erreur de 1%, par exemple par la méthode de la plus petite différence significative pendant deux cycles de végétation consécutifs ou pendant deux cycles sur trois;

ii) l'application de la notation t ;

iii) le recours à une analyse globale sur plusieurs années;

iv) le recours à une analyse à plusieurs variables.

Il a conclu que l'analyse globale sur plusieurs années paraissait constituer la solution la plus satisfaisante, qu'elle permettrait une meilleure discrimination et qu'elle diminuerait le risque de conclure à des différences qui n'existent pas. Il a par conséquent recommandé au Comité technique d'étudier s'il serait nécessaire de réviser les critères de l'UPOV. En attendant, ces critères resteraient applicables (voir les paragraphes 13 et 15 du document TWC/I/4 Prov.).

13. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a aussi longuement étudié les critères de l'UPOV permettant de déterminer l'homogénéité, qui exigent, pour les caractères mesurés, une variance inférieure à 1,6 fois la moyenne des variances des variétés utilisées pour la comparaison. Il a enfin décidé d'étudier hors session le critère défini par M. Weatherup dans son rapport, à savoir l'écart type moyen des variétés de référence + $t_{2\%}$ x l'écart type des écarts types de référence et d'examiner les conséquences de l'adoption de ce nouveau critère par l'UPOV (voir le paragraphe 17 du document TWC/I/4 Prov.).

Harmonisation des notes techniques dans les principes directeurs d'examen élaborés par les divers groupes de travail techniques

14. A propos du document de travail relatif à l'édition révisée des principes directeurs d'examen du navet, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a demandé pourquoi les paragraphes 1 à 3 des notes techniques étaient rédigés différemment de ceux de ses propres textes. Il a suggéré que le Comité technique s'efforce d'harmoniser le libellé des notes techniques des principes directeurs d'examen établis par divers groupes de travail techniques (voir le paragraphe 9 du document TWV/XVI/14 Prov.). (C'est dans les principes directeurs d'examen rédigés par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles qu'ont été constatées jusqu'à présent les différences les plus importantes par rapport aux textes rédigés par les autres groupes de travail techniques.)

Homogénéité des variétés de pomme de terre reproduites strictement par voie sexuée

15. Le Président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a rendu compte de sa correspondance avec M. Whitmore (Nouvelle-Zélande) sur la question de l'homogénéité des variétés de pomme de terre reproduites strictement par voie sexuée. Au cours de sa dernière session, le Comité technique a approuvé une proposition du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, reproduite au paragraphe 9 du document TC/XVIII/6 Add., selon laquelle "... en matière d'homogénéité, il convient d'appliquer les mêmes critères aux deux catégories de variétés [variétés à multiplication végétative et variétés de la même espèce reproduites par voie sexuée]". Les experts de la Nouvelle-Zélande, estimant cette exigence peu réaliste, ont proposé en revanche que l'homogénéité de la variété soit toujours examinée par rapport à des variétés comparables, c'est-à-dire à des variétés multipliées selon la même méthode. Il s'ensuit que les variétés de pomme de

terre reproduites strictement par voie sexuée devraient être traitées comme des espèces allogames. Les experts de Nouvelle-Zélande ont aussi estimé que l'obtenteur devait assumer seul le risque de voir d'autres obtenteurs utiliser des clones d'une variété de pomme de terre strictement reproduite par voie sexuée pour la multiplier par voie végétative en tant que nouvelle variété. Le groupe de travail a estimé qu'il appartiendrait au Comité technique de se prononcer sur la protection que les services compétents doivent assurer à l'obtenteur contre le risque que des tiers prennent des clones sur la variété pour créer de nouvelles variétés à multiplication végétative. Le Comité technique a été invité à faire connaître son point de vue sur cette question (voir le paragraphe 34 du document TWA/XII/10 Prov.).

Caractères dont la gamme de niveaux d'expression est très étendue sur le plan mondial mais très restreinte sur le plan national ou régional

16. A propos du caractère 16 du projet des principes directeurs d'examen du soja ("Plante : époque de début de floraison"), le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a été amené à étudier le problème tenant au fait que si la gamme complète des niveaux d'expression de toutes les variétés existant dans le monde entier est prévue pour un même caractère, les variétés européennes dans leur ensemble ne couvriront en tout état de cause qu'une partie restreinte de celle-ci. Il a finalement résolu ce problème en prévoyant, à l'échelon national, une subdivision complémentaire de ce caractère qui permettrait de noter la précocité par rapport à la variété indiquée à titre d'exemple pour un niveau d'expression donné, en précisant que celui-ci est atteint tant de jours avant ou après celui de l'exemple. A ce propos, il a été indiqué qu'à l'échelon national chaque Etat pourrait rédiger sa propre description, qui ne serait valable que pour le pays considéré, tandis que les principes directeurs d'examen de l'UPOV resteraient évidemment applicables pour l'échange de descriptions de variétés à l'échelon international. Le groupe de travail a estimé que la solution envisagée en l'occurrence devrait être portée à l'attention du Comité technique, afin d'obtenir son point de vue sur la question (voir le paragraphe 6.ii) du document TWA/XII/10 Prov.).

Problèmes tenant au fait que certains pays ne procèdent pas à des essais de résistance à certaines maladies

17. A propos des débats du Groupe de travail technique sur les plantes potagères portant sur la comparaison des descriptions de variétés de pois, un problème a été signalé au sujet des caractères de résistance aux maladies. Si, dans un pays donné, ces caractères ne sont pas soumis à examen et si les descriptions de variétés n'en font pas état, certains problèmes pourraient se poser dans d'autres pays qui procèdent eux-mêmes à des essais de résistance lorsqu'un obtenteur demande la protection d'une nouvelle variété en faisant valoir que les caractères distinctifs de celle-ci tiennent à sa capacité de résistance aux maladies. Les experts de la France ont estimé qu'il s'agissait là d'un problème sérieux qui devait être examiné par le Comité technique (voir le paragraphe 14 du document TWV/XVI/14 Prov.).

Homogénéité des variétés de fève et de féverole

18. Certains experts du Groupe de travail technique sur les plantes potagères avaient estimé que les variétés de fève, d'une part, et de féverole, d'autre part, présentaient de légères différences quant à l'homogénéité de certains caractères. Le Comité avait donc insisté pour que l'on s'efforce dans toute la mesure du possible d'éviter qu'une variété de fève à laquelle la protection serait refusée pour manque d'homogénéité puisse être acceptée et protégée comme variété de féverole (voir le paragraphe 8 du document TWV/XVI/14 Prov.). Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles partage ce point de vue. Pour qu'il y ait homogénéité, les mêmes conditions doivent être remplies, qu'il s'agisse d'une variété de fève ou de féverole. Il convient néanmoins de tenir compte de certains cas particuliers, comme par exemple la couleur du hile (caractère 31), car dans certains pays différentes couleurs sont acceptables pour une même variété si leur pourcentage reste stable. Le groupe de travail a mis l'accent sur la nécessité de rechercher une solution uniforme en ce qui concerne l'homogénéité (voir le paragraphe 17.iii) du document TWA/XII/10 Prov.).

Caractères qualitatifs dont l'expression dans une variété varie en fonction de la latitude

19. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu à porter de nouveau à l'attention du Comité technique le problème que posent les caractères qualitatifs dont le niveau d'expression varie en fonction de la latitude sous laquelle la variété est cultivée. Tel est en particulier le cas des niveaux d'expression "déterminée (1), semi-déterminée (2) et indéterminée (3)" du caractère 2 du projet de principes directeurs d'examen du soja ("Plante : type de croissance") (voir le paragraphe 6 du document TWA/XII/10 Prov.).

Maintien par les services nationaux d'excellentes variétés indiquées à titre d'exemples qui ne sont plus dans le commerce

20. A propos du remplacement de certaines variétés indiquées à titre d'exemples dans le document de travail relatif à l'édition révisée des principes directeurs d'examen de la pomme de terre, les critères en fonction desquels une variété indiquée à titre d'exemple doit être remplacée par une autre ont fait l'objet d'un débat général au sein du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles. Il a finalement été décidé que si une très bonne variété est indiquée à titre d'exemple dans le tableau des caractères, le seul critère de son maintien est sa disponibilité sur le marché. Au cas où il serait difficile de trouver une variété de remplacement strictement correspondante, les services compétents pourraient être amenés, selon l'espèce en cause, à maintenir eux-mêmes cette variété si aucun sélectionneur ou conservateur n'est prêt à le faire étant donné qu'elle ne figure plus sur une liste nationale (voir le paragraphe 14 du document TWA/XII/10 Prov.).

Concertation entre le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et les autres groupes de travail techniques

21. L'an dernier, le Sous-groupe sur le dactyle, la fétuque des prés, la fétuque élevée, la fléole des prés et la fléole diploïde du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a longuement étudié les questions concernant le recueil et l'interprétation des données sur les graminées fourragères, la procédure d'examen, la randomisation des essais, l'uniformisation des observations pour éliminer les influences saisonnières, les différentes méthodes d'analyse statistique non paramétrique, la corrélation entre les parcelles de plantes isolées et les parcelles en lignes, la comparaison de différents examens statistiques, les critères d'homogénéité des plantes allogames qui sont mesurés et l'observation de l'homogénéité dans les parcelles en lignes. Le sous-groupe n'a pas poursuivi cette année l'étude de ces questions, qui relèvent du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur récemment créé. Il a néanmoins souligné la nécessité d'une étroite coopération entre statisticiens et spécialistes de l'examen des variétés pour obtenir des résultats valables pour toutes les parties intéressées (voir le paragraphe 20 du document TWA/XII/10 Prov.).

Observation de la couleur des feuilles recouvertes de pruine

22. A l'occasion de l'étude des principes directeurs d'examen du poireau, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a décidé que lorsqu'une couleur était observée sur une feuille recouverte de pruine, cette observation devait être faite sans éliminer la pruine au préalable. Ce principe est valable pour l'observation de la couleur comme de son intensité (voir le paragraphe 7 du document TWV/XVI/14 Prov.).

Essais d'électrophorèse sur le blé

23. M. Fuchs (République fédérale d'Allemagne) et M. Seaton (Royaume-Uni) ont rendu compte des projets d'essai de divers procédés d'électrophorèse, envisagés sur un plan bilatéral par le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne mais auxquels d'autres pays pourraient s'associer. Il ressort des renseignements recueillis à l'occasion de la réunion que l'Espagne, les Pays-Bas, la France et éventuellement la Suède souhaiteraient participer à cette expérience.

Six variétés de blé seraient choisies et l'on remettrait à chacun des pays participants 30 épis de chacune de ces variétés qui seraient ensuite soumis à des essais en plein champ portant sur un nombre déterminé de caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV et auxquels seraient aussi appliqués divers procédés d'électrophorèse. Il est prévu de commencer ces essais en procédant aux premiers semis d'épi-lignes à l'automne 1983. Les épis seront choisis de manière à permettre de comparer dans chaque cas les résultats obtenus d'après les principes directeurs d'examen de l'UPOV avec ceux qui résultent de l'application des procédés d'électrophorèse à des semences ou plants du même épi (voir le paragraphe 33 du document TWA/XII/10 Prov.).

24. Le Comité technique est invité

i) à prendre note des renseignements donnés aux paragraphes 1 à 10 et dans les annexes I et II et à prendre les décisions nécessaires;

ii) à répondre aux questions consignées aux paragraphes 11 à 17, qui lui sont présentées par les groupes de travail techniques;

iii) à prendre note des renseignements donnés aux paragraphes 18 à 23 et à prendre les décisions nécessaires.

[Les annexes suivent]

TC/XIX/3

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF LATIN NAMES OF SPECIES TO BE STABILIZED BY ISTA/
 LISTE DE NOMS LATINS D'ESPECES A STABILISER PAR L'ISTA/
 LISTE DER VON DER ISTA ZU STABILISIERENDEN LATEINISCHEN ARTENNAMEN

Information received from the member States on Latin names of species for which the relevant Technical Working Parties have encountered or foresee problems and which they therefore wish to see stabilized by ISTA.

TECHNICAL WORKING PARTY FOR AGRICULTURAL CROPS

DE: -

FR: -

NZ: Brassica spp.

SE: As far as species protected in Sweden are concerned I cannot find any problems. The Swedish National Plant Variety Board has recently checked this. Principally I think UPOV should follow the Latin Names stabilized by ISTA.

UK: The main area in which problems are likely to be encountered is that of inter-generic and inter-specific hybrids. Current examples concern wheat x rye (x Triticosecale Wittmak) and fescue x ryegrass hybrids (Festubolium).

(During its twelfth session, the Working Party expressed its satisfaction with the present situation)

TECHNICAL WORKING PARTY FOR FRUIT CROPS

NL: All complete species names of fruit crop species which are eligible for protection in one or more of the UPOV member States and which are not stabilized already by ISTA. (See document C/XV/6).

NZ: Prunus dulcis (Mill.) D.A. Webb - almond

UK: So far as I can ascertain in the fruits eligible for testing in the United Kingdom, we have not had difficulty in nomenclature.

ZA: None

(The Working Party will meet from September 21 to 23, 1983, to study the above information)

TECHNICAL WORKING PARTY FOR ORNAMENTAL PLANTS AND FOREST TREES

DE: Begonia-Elatior-Hybridi (C/XV/6) p. 10, no.1
 Chrysanthemum-Indicum-Hybridi (C/XV/6) p.14, no.10
 Dianthus-Carophyllus-Hybridi (C/XV/6) p. 17, no.24
 Erica carnea L. (= E. herbacea L.) (C/XV/6) p. 18, no.23
 Rhipsalidopsis Britt et Rose (u. Epiphyllopsis Berger) (C/XV/6)
 p. 18, no.18; u. p. 36, no.4
 Schlumbergera Lem. (u. Zygocactus K. Schlum.) (C/XV/6) p. 38,
 no. 1; u. p. 43, no.2

NL: All complete species names of ornamental species which are eligible for protection in one or more of the UPOV member States and which are not stabilized already by ISTA. (See document C/XV/6).

NZ: None

UK: Chrysanthemum morifolium Ramat, now to be known as Dendranthema morifolium (Ramat) Tzvelev - or is it?

(The Working Party will meet from September 27 to 29, 1983, to study the above information)

TECHNICAL WORKING PARTY FOR VEGETABLES

DE: -

NL: All complete species names of ornamental species which are eligible for protection in one or more of the UPOV member States and which are not stabilized already by ISTA (see document C/XV/6).

NZ: None

SE: Nothing to add.

(During its sixteenth session, the Working Party noted with approval the mailing of a selected list to ISTA)

[Annex II follows/
L'annexe II suit/
Anlage II folgt]

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II

LIST OF REFERENCE BOOKS AND OTHER DOCUMENTS USEFUL IN
 CONNECTION WITH THE TESTING OF VARIETIES/
 LISTE D'OUVRAGES DE REFERENCE ET D'AUTRES DOCUMENTS
 UTILES POUR L'EXAMEN DES VARIETES/
 LISTE DER STANDARDWERKE UND ANDERER DOKUMENTE,
 DIE IN VERBINDUNG MIT DER PRÜFUNG VON SORTEN VON WERT SIND

Information received on the main reference books and documents used by the member States during testing.

TECHNICAL WORKING PARTY FOR AGRICULTURAL CROPS

- General: DE: Milatz, R., 1970: "Kriterien der Getreidearten einschliesslich Mais und ihre Bewertung zur Sortenidentifizierung" Verband Deutscher Pflanzenzüchter e.V., Bonn.
- DE: Siebert, K., 1975: "Kriterien der Futterpflanzen einschliesslich Rasengräser und ihre Bewertung zur Sortenidentifizierung" Bundesverband Deutscher Pflanzenzüchter e.V., Bonn.
- DE: Stegemann, H., V. Loeschke, 1976: "Index Europäischer Kartoffelsorten" Mitteilungen aus der Biologischen Bundesanstalt für Land- und Forstwirtschaft, Berlin-Dahlem.
- FR: International Seed Testing Association (ISTA) 1976.
- FR: International Rules for Seed Testing 1976.
- FR: Seed Science and Technology, Vol. 4, No. 1, Annex 1976 and amendments made at the 18th ISTA Congress in Madrid 1977 and the 19th ISTA Congress in Vienna 1980.
- FR: Catalogues Officiels et fiches descriptives publiés annuellement par les différents pays ou organismes internationaux.
- FR: Statistical methods, 5th edition, Snedecor and COCKRAN, the Iowa State University Press, Ames, Iowa, USA.
- FR: Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes, D. Schwartz, 3ème édition 1963, ed. Flammarion.
- SE: International Seed Testing Association (ISTA) 1976. International Rules for Seed Testing 1976. Seed Science and Technology, Vol.4, No.1.
- SE: Ulvinen, O. et al 1973. Testing for Genuineness of Cultivar. International Seed Testing Association 1973.
- SE: Baekgaard, H.C. et al 1964. Varietal Purity Examination. Proceedings of the International Seed Testing Association, Vol.29, No.4

Technical Working Party for Agricultural Crops - continued

- General: SE: On the whole the ISTA publication "Seed Science and Technology" as well as "Advances in research and technology of seed" may be followed in the work and used as standard references. Very useful are also the publications of OECD concerning the OECD schemes for varietal certification of seed. The ISTA has published them in a special issue 1971: OECD Standards Schemes and Guides Relating to Varietal Certification of Seed. Proceedings of the International Seed Testing Association, Vol.36, No.3. This gives a good overlook, but quite a part of what is published in this has been overworked since 1971 and can be obtained from OECD, Paris.
- UK: Anderson, G. (1980): Seed Sci. & Technol 8.415.486, Bibliography on testing for varietal purity.
- UK: Grasses. C.E. Hubbard, 1968, Penguin Books
- Barley NZ: Aufhammer, G., Bergal, P. & Horne, F.R., 1958 : "Barley Varieties EBC", Elsevier; Amsterdam, London, New York.
- NZ: Fitzsimmons, R.W. & Wrigley, C.W., 1979 : "Australian Barleys. Identification of varieties, grain defects and foreign seeds", Victorian Printing, CSIRO.
- NZ: Hervey-Murray, C.G., 1980 : "The Identification of Cereal Varieties". A preliminary course of instruction in the study of the morphological structures used in varietal descriptions. RHM Arable Services Ltd., University Press, Cambridge.
- NZ: Malcolm, J.P., 1949 : "Classification of Barley Varieties in New Zealand", N.Z. Journal Science and Technology A., Vol. 30, pp 305-328
- NZ: Wiebe, G.A. & Reid, D.A., 1961 : "Classification of Barley Varieties Grown in the United States and Canada in 1959", Tech. Bulletin No. 1224, US Department of Agriculture.
- NZ: NIAB, 1971 : "Detailed Descriptions of Varieties of Wheat, Barley and Oats".
- UK: Procedure for the assessment of Distinctness, Uniformity and Stability in varieties of wheat, barley and oats (Revised 1983 - PVRO, MAFF, White House Lane, Cambridge, England).
- UK: Identification et Classification des variétés d'Orge Cultivées en France (deuxième édition), M. Simon (1972), Editions SEI CNRA. Route de St. Cyr, Versailles (France)
- UK: Barley and Malt, A.H. Cook, 1962, Academic Press New York and London
- Cereals FR: Les Blés tendres cultivés en France - Pierre Jonard - I.N.R.A. 1951
- FR: Les Variétés d'avoine cultivées en France - C. Moule - I.N.R.A. 1964.
- FR: Identification et classification des variétés d'orge cultivées en France - M. Simon - I.N.R.A. SEI 1972.
- FR: Essai d'identification des orges cultivées en France - P. Bergal et L. Friedberg - Imprimerie Nationale 1940.

Technical Working Party for Agricultural Crops - continued

- Cereals FR: Les Avoines cultivées en France - Renée Friedberg - Imprimerie Nationale 1942.
- FR: Identification of Cereal Varieties - Cg Hervey - Murray - University Press, Cambridge, United Kingdom
- FR: Kriterien der Getreidearten einschliesslich Mais und ihre Bewertung zur Sortenidentifizierung - Dr. R. Milatz, Verband Deutscher Pflanzenzüchter e.V., Bonn - 1970.
- FR: Les Lodicules et leur utilisation dans la systématique du genre hordeum - P. Bergal - Masson & Cie. 1949.
- FR: Oat Identification and Classification - Technical Bulletin No. 1100, April 1955 - USDA Washington, D.C.
- FR: Classification of Triticum Species and Wheat Varieties Grown in the United States, Technical Bulletin 1278, Agricultural Research Service USDA.
- Linseed FR: Les variétés de Lin par F. Plonka et leurs principales maladies cryptogamiques par C. Anselme, INRA, 1956. Edition René P. Cloas.
- Maize FR: Encyclopédie pratique du Maïs A.G.P.M. 1981.
- FR: Croissance et développement chez le Maïs : Aspects pratiques A.G.P.M.-I.T.C.F. Avril 1980.
- Oats NZ: NIAB, 1971 : Detailed Descriptions of Varieties of Wheat, Barley and Oats.
- NZ: Ulvinen, O., Voss, A., Backgaard, H.C. and Terning, P.E., Testing for genuineness of cultivar. 96 pp.
- UK: Les Variétés d'Avoine Cultivées en France. C. Morle, 1974. INRA 149. Rue de Grenelle, Paris.
- UK: Procedure for the assessment of Distinctness, Uniformity and Stability in varieties of wheat, barley and oats (Revised 1983 - PVRO, MAFF, White House Lane, Cambridge, England).
- Peas FR: Les variétés de Pois cultivés en France par Raymond Fourront, INRA 1956.
- NZ: Sneddon, J.L. and Squibbs, F.L., 1958 : Classification of Garden Pea Varieties, J. Nat. Inst. Agric. Bot., 8, 378-422.
- NZ: Sneddon, J.L., 1970 : Identification of garden pea varieties (I) Grouping arrangement, and use of continuous characters, J. Nat. Inst. Agric. Bot. 12, 1-16.
- NZ: Wade, B.L., 1943 : A Key to Pea Varieties. USDA circular No. 676.
- Wheat NZ: Ferns, G.K., Fitzsimmons, R.W., Martin, R.H., Simmonds, D.H. & Wrigley, C.W., 1975 : Australian Wheat Varieties. Identification according to growth, head and grain characteristics, CSIRO Wheat Research Unit, North Ryde 1 SBN 0643 001433. 126 pp.
- NZ: McEwan, J.M., 1959 : The Wheat Varieties of New Zealand, NZ Dpt. of Scientific and Industrial Research, Bulletin No. 131.

Technical Working Party for Agricultural Crops - continued

- | | |
|----------|--|
| Wheat | NZ: NIAB, 1971. Detailed Descriptions of Varieties of Wheat, Barley and Oats.

NZ: Ulvinen, O., Voss, A. Backgaard, H.C. and Terning, P.E., Testing for genuineness of cultivar. 96 pp.

UK: Procedure for the assessment of Distinctness, Uniformity and Stability in varieties of wheat, barley and oats (Revised 1983 - PVRO, MAFF, White House Lane, Cambridge, England).

UK: Contrôle et Identification de la pureté variétale des Blés tendre cultivées en France. M. Simon (1960) INRA, France |
| Potatoes | NZ: Burton, W.G., 1966 : The Potato, H. Veenman & Zonen, Wageningen.

NZ: Hector, J.M., 1936 : Introduction to the Botany of Field Crops, Vol. 2, Non-Cereals, Central News Agency Ltd., Johannesburg.

NZ: Salaman, R.N., 1926 : Potato Varieties, Cambridge University Press, London. |

(During its twelfth session, the Working Party asked for further information to be added to the above list)

TECHNICAL WORKING PARTY FOR FRUIT CROPS

- | | |
|----------|---|
| General: | NL: No testing of fruit crops is carried out in the Netherlands.

UK: W.T. Stearn, Botanical Latin.

UK: Clapham Tutin Warburg, Flora of the British Isles, Cambridge University Press. |
| Apple | NZ: Smith, Muriel W.G., 1971 : "National Apple Register of the United Kingdom." Ministry of Agriculture, Fisheries & Food, London. |
| Avocado | ZA: Popenoe, W., 1920, Manual of Tropical and Subtropical Fruits (reprint edition), pub. Hafner Press. Californian Avocado Society's Yearbooks, Vols. 1-63, pub. unknown. |
| Citrus | ZA: Reuther, W., Webber, H.J. and Batchelor, L.D., The Citrus Industry 1976, Vols. I, II, III, pub. University of California, Division of Agricultural Sciences. |
| Mango: | ZA: Popenoe, W., 1920, Manual of Tropical and Subtropical Fruits (reprint edition), pub. Hafner Press.

ZA: Gangolly, S.R.; Singh, R., Katyal, S.L. and Singh, D.; 1957: The Mango, pub. Sree Sarawaty Press Ltd. |

TECHNICAL WORKING PARTY FOR ORNAMENTAL PLANTS AND FOREST TREES

- General: DE: Botanical Latin, William T. Stearn, 1973, David & Charles, Newton Abbott.
- DE: Gartenbauliche Pflanzenzüchtung, 1979, Hermann Kuckuck, Verlag Paul Parey, Berlin und Hamburg.
- DE: Handbuch der Laubgehölze, Bd I - II, 1976, Gerd Krüssmann, Verlag Paul Parey, Berlin und Hamburg.
- DE: Rhododendron und immergrüne Laubgehölze, 1979, Johann Berg und Lothar Heft, Verlag Eugen Ulmer, Stuttgart.
- DE: Azaleen, Eriken, Kamelien, 1982, Hellmut Vogel, Verlag Paul Parey, Berlin und Hamburg.
- DE: Morphologie der Blüten und der Blütenstände, 1981, Focko Weberling, Verlag Eugen Ulmer, Stuttgart.
- NL: William T. Stearn, Botanical Latin, Ed. David & Charles, Newton Abbott, 1973.
- NL: The UPOV Guidelines.
- NL: Horticultural Colour Chart.
- NL: RHS Colour Chart.
- UK: Botanical Latin, William T. Stearn, 2nd Edition, 1973. David & Charles, Newton Abbott & London. (This is our primary source for definitions, with illustrations, of botanical terms).
- UK: An Introduction to Plant Taxonomy, George H.M. Lawrence, 1955, Macmillan, New York. (Good illustrated glossary of botanical terms, follows Stearn closely but a much smaller book - useful for taking to meetings).
- UK: Flora North America, FNA Report 65, March 1973. A Guide for Contributors to Flora North America (FNA). Department of Botany, Smithsonian Institution, Washington DC 20560.
- UK: Flora North America, FNA Report 66, March 1973. A Guide for Contributors to Flora North America, Part II. An outline glossary of terms for morphological and habitat description. Department of Botany, Smithsonian Institution, Washington DC 20560.
- UK: (Botanical Latin, Introduction to Plant Taxonomy, and Flora North America together provide a full but un-illustrated glossary of botanical terms and comprehensive lists of morphological characteristics which may be useful for diagnostic purposes).
- UK: Systematics Association Committee for Descriptive Biological Terminology II. Terminology of simple symmetrical plane shapes (Chart I). Taxon, 11(5) 145-156, 1962.
- UK: French-English Horticultural Dictionary, D. O'D Bourke, 1974. Commonwealth Agricultural Bureaux, Farnham Royal, Slough, England.

Technical Working Party for Ornamental Plants and Forest Trees (continued)

- General: UK: (N.B. I have restricted this list to the type of reference book which was the subject of the original enquiry. If required we can produce a further list of variety registers, monographs, etc. on particular plants).
- Rose NZ: "Modern Roses 8 - The International Check-list of Roses" compiled by the International Registration Authority for Roses, the American Rose Society and the McFarland Company. McFarland Company, Harrisburg, Pennsylvania 1980.

TECHNICAL WORKING PARTY FOR VEGETABLES

- General: DE: Kappert, H. und W. Rudolf: Handbuch der Pflanzenzüchtung, Band 6: Züchtung von Gemüse, Obst, Reben und Futterpflanzen. Parley-Verlag Berlin und Hamburg 1962.
- DE: Kampe, K., Basse, H., Glaschke, B. und F. Schreiber: Gemüsesorten I. Teil. Parey-Verlag, Berlin und Hamburg 1955.
- DE: Kampe, K., Basse, H., Glaschke, B. und F. Schreiber: Gemüsesorten II. Teil. Parey-Verlag, Berlin und Hamburg 1956.
- DE: Hahn, P.: Blatt- und Stielgemüse. Arten- und Sortenkunde. Arbeiten des Sortenamtes für Nutzpflanzen, Band 7, Deutscher Bauernverlag, Berlin 1955.
- DE: Hahn, P. und W. Schmidt: Kohl- und Wurzelgemüse. Arten und Sortenkunde. Arbeiten des Sortenamtes für Nutzpflanzen, Band 2. Deutscher Bauernverlag, Berlin 1951.
- DE: Kraus, W.: Frucht- und Zwiebelgemüse. Arten- und Sortenkunde. Arbeiten des Sortenamtes für Nutzpflanzen, Band 6, Deutscher Bauernverlag, Berlin 1954.
- DE: Rodenburg, C.M.: Salatsorten. Eine internationale Monographie. Instituut voor de Veredeling van Tuinbouwgewassen, Wageningen 1960.
- DE: Cousin, R.: Le Pois. INRA, Annales de l'Amélioration des Plantes. Paris 1974.
- NL: William T. Stearn--Botanical Latin--Ed. David & Charles, Newton Abbot, 1973.
- NL: The UPOV Test Guidelines
- NL: RHS Colour Chart
- SE: Ulvinen, O., Voss, Å., Baekgaard, H.C., Terning, P.-E. 1973. Testing for Genuineness of Cultivar. ISTA, Ås-N.L.H., Norway, pp 91-112
- SE: Kjellberg, L., 1973. Sortundersökningar av tomat enligt UPOV. Swedish University of Agricultural Sciences, Research Information Centre. Alnarp Trädgård 162.
- SE: Christensen, I., 1980. Sallatssorternas morfologi enligt UPOV. Swedish University of Agricultural Sciences, Research Information Centre. Alnarp Trädgård 190.

Technical Working Party for Vegetables (continued)

- General: SE: Erlandsson, G., 1980. Sortstudier i blomkål enligt UPOV. Swedish University of Agricultural Sciences, Research Information Centre. Alnarp Trädgård 193.
- SE: Rydén, J., 1982. Studier av sortkaraktärer i purjo. Swedish University of Agriculture Sciences, Research Information Centre. Alnarp Trädgård 224.

(During its sixteenth session, the Working Party decided to supplement this list on the basis of a draft to be prepared jointly by experts from the Netherlands and the United Kingdom)

[End of Annex II and of document/
Fin de l'annexe II et du document/
Ende der Anlage II und des Dokuments]